

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 30.471.839 D.T**  
**SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -**  
**MATRICULE FISCAL: 492586 Z/A/M/000**  
**REGISTRE DU COMMERCE : B151092003**

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR  
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1. Objet**

A l'occasion de l'introduction en bourse, La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », s'est engagée à réserver un siège au conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 12 juin 2014 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

A cet effet, La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 12 Juin 2014 à 10 heures à l'hôtel Golden Tulip Gammarth.

**2. Modalités**

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », situé au N° 5, RUE 8610 ZI Charguia 1 – Tunis Carthage 2035 - au plus tard le 06 Juin 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « S A H », et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur ».

La liste des candidatures répondantes aux conditions et retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens le 09 juin 2014.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 12 juin 2014 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

**3. Conditions de Participation**

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du conseil d'administration.

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier.
- Pour les candidats actionnaires personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social.
- Pour les candidats actionnaires institutionnels, justifier une participation ne dépassant pas 5% du capital social.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la Société d'Articles Hygiéniques « S A H » ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

#### **4. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « S A H », et une fiche de candidature dûment remplie (**Annexe 1**);
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'action « S A H » détenu par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**Annexe 2**) ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

**Les annexes 1 et 2 sont disponibles sur simple demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : [kammoun.e@lilas.com.tn](mailto:kammoun.e@lilas.com.tn)**